



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 057-245700695-20260422-A2026_23_SI-AI

ARRETE DU PRESIDENT N° 2026-23

Portant délégation de signature au Directeur Général des Services Techniques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant élection de M. Roland BALCERZAK à la Présidence de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégations du Conseil Communautaire au Président,

Vu l'arrêté du Président n° 2026-22 en date du 13 avril 2026 portant délégation de signature au Directeur Général des services,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de donner délégation de signature à M. [REDACTED], Ingénieur territorial exerçant les fonctions de Directeur Général des Services Techniques de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs dans une série de domaines,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Monsieur [REDACTED], en sa qualité de Directeur Général des Services Techniques, à compter du 13 avril 2026 et pour la durée du mandat, tant qu'elle ne sera pas rapportée, dans les domaines suivants :

- ordre de services,
- bons de commande dans le cadre des accords-cadres,
- états d'acompte de paiement aux entreprises,
- procès-verbaux de réception de travaux et levées de réserves,
- bons de commande compris entre 0,00 € H.T. et 3 000 € H.T. inclus,
- contrats, conventions, avenants en lien avec les politiques communautaires passés avec les partenaires institutionnels (signature électronique),
- dépôt et signature électronique des demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme).

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur [REDACTED], en sa qualité de Directeur Général des Services Techniques, à compter du 13 avril 2026 et pour la durée du mandat, tant qu'elle ne sera pas rapportée, en cas d'empêchement ou d'absence du Directeur Général des Services, dans les domaines suivants :

- courriers et actes administratifs de gestion courante,
- actes relatifs à la formation du personnel,
- actes de gestion du personnel.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260422-A2026_23_SI-AI

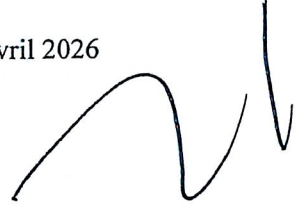
Article 3 :

Le présent arrêté rapporte les précédents arrêtés de délégation de signature concernant l'intéressé et sera porté à la connaissance de l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Cattenom, le 13 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK



Notifié à l'intéressé le 22 avril 2026

